



News

www.unac.asso.fr
navigants@unac.asso.fr

vendredi 9 octobre 2009

À tous PNC AF

CDG : 01 48 64 49 29 - 01 41 56 40 76/77/78 - ORY : 06 07 25 22 56 (merc & vend)



DÉCÈS DE LAURENCE
BRENIER CLAUDE
JUGEMENT LE 27
NOVEMBRE

eNEWS EN VRAC

Ci-dessous des extraits des informations que vous pouvez consulter sur le site UNAC. Ce bulletin est en ligne avec tous les hyperliens actifs : <http://www.unac.asso.fr>



LA DIRECTION REGARDE
AMOUREUSEMENT LA PRO-
DUCTIVITÉ DES ÉQUIPAGES
DE RYANAIR ET D'EASYJET

CE BULLETIN, IMPRIMÉ À 16 000 EXEMPLAIRES AVEC SEULEMENT DES EXTRAITS DE NOS INFORMATIONS, REMPLACE 3 BULLETINS D'INFORMATION ET PERMET D'ECONOMISER 32 000 FEUILLES DE PAPIER DE FORMAT A4, CE QUI REVIENT À LA CONSOMMATION DE 288 JOURS DE FONCTIONNEMENT D'UNE LAMPE À INCANDESCENCE.



SELON L'UNAC, AU-
CUNE JUSTIFICATION
À UN PLAN SOCIAL
PNC

Décès d'une hôtesse à ORY

Le 1^{er} février 2005, notre collègue PNC Laurence Brenier Claude a trouvé la mort en tombant d'un escalier autotracté après l'arrivée de son vol Biarritz-Orly. Ce drame est resté présent dans la mémoire de chacun d'entre nous. Tous ceux qui ont connu Laurence gardent le souvenir d'une excellente professionnelle qui aimait son métier et qui l'exerçait avec plaisir et avec rigueur.

A la suite de ce drame, le membre du personnel sol qui manoeuvrait l'escalier autotracté et la Compagnie Air France ont été mis en examen. Cet ex-salarié (ex salarié puisqu'il a depuis été licencié) et Air France étaient à la barre des prévenus au Tribunal Correctionnel de Créteil les 29 et 30 septembre, pour y répondre de l'accusation d'homicide involontaire. **Le Procureur a annoncé ses réquisitions : 6 mois de prison avec sursis pour la personne qui était chargée de retirer**

l'escalier autotracté et qui n'avait pas vérifié préalablement que la porte était fermée ; 80 à 100 000 euros d'amende pour Air France qui porte une responsabilité pénale dans cette affaire pour faute de nature réglementaire.

Le jugement a été mis en délibéré au 27 novembre.

[.../...]

Pour en savoir plus :

<http://www.unac.asso.fr/mon-unac/depeches/laurence-brenier-claude,1115.php>



téléchargez la charte
contre le harcèlement sur
le site de l'UNAC :

http://www.unac.asso.fr/upload/PDF/charte_harcelement.pdf

PLAN SOCIAL PNC ?

Etat des lieux

Air France a terminé son année comptable en mars avec un déficit important. Le **résultat d'exploitation** (chiffre d'affaires – coûts d'exploitation et frais de personnel) est de – 180

millions à comparer avec + 600 millions l'année précédente. Une fois déduits les charges financières et les impôts, le **résultat net** est de – 580 millions alors qu'il était de + 380 millions en 2008.

[.../...]

Conséquences sur les effectifs

Depuis l'année dernière, les recrutements externes ont cessé. L'effectif total de la Compagnie a donc diminué sous le simple effet des départs naturels. La phase II du plan de riposte à la crise que la

Direction a mis en place s'est généralement traduite par des congés sans solde, des aides au reclassement externe ou à la formation, du temps partiel aidé, etc. Ces modalités de diminution des effectifs sont contractualisées pour le Personnel Sol dans un accord collectif appelé ATGPE (accord triennal de gestion prévisionnelle des effectifs) qui vient d'être renouvelé en juillet 2009 pour 3 ans. Cet accord collectif (pour le personnel sol) prévoit les modalités d'ajustement des EMPLOIS au nombre de POSTES qui est le résultat de la politique et de la stratégie suivie par l'Entreprise.

[.../...]

Pour le PNC

Autant la Direction a su montrer pour le Personnel Sol une diminution prévue du nombre de postes, autant les projections faites jusqu'à présent pour le PNC montrent que sur trois ans IL N'Y A PAS DE SURREFFECTIF.

[.../...]

La Direction ne fait pas mystère de son ambition d'augmenter la productivité des équipages. Elle regarde amoureusement, avec des étoiles dans les yeux, la productivité des équipages de Ryanair et d'Easyjet (850 à 900 heures de vol réelles par an !). [.../...]

Ce qu'on peut en déduire

[.../...]

... Les mesures STRUCTURELLES pressenties (plan de départ volontaire PNC) entreraient, selon nous, dans le champ de l'opportunisme patronal.

Pour l'**UNAC**, il n'y a aucune justification à un plan social pour les PNC d'**AIR FRANCE** !

Pour avoir le bulletin complet :

<http://www.unac.asso.fr/mon-unac/tracts/plan-social-pnc-chez-air-france-,1119.php>

NUL N'EST CENSÉ IGNORER LA LOI

Les délégués du personnel ont à traiter, depuis quelques mois, de trop nombreux cas de rapports conflictuels entre membres d'équipages qui vont jusqu'aux tribunaux. Bien souvent, **l'écoute et l'attention à bord** pourraient résoudre la plupart des problèmes, qui une fois dans les mains de la Direction ou de la justice, ne peuvent que se traduire par des sanctions importantes.

extrait de la Directive Européenne 2000/78 du 27 novembre 2000

Le harcèlement est considéré comme une forme de discrimination lorsqu'un comportement indésirable se manifeste, qui a pour objet ou pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne et de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

extrait de la LOI n° 2008-496 du 27 mai 2008

La discrimination inclut tout agissement ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

Ces notions sont importantes, il faut bien les connaître. Pour vous,

comme pour nous, la « diversité » est une « valeur » et une réalité de tous les jours. **Nous formons une communauté pour laquelle la diversité est source d'enrichissement mutuel.**

Vos délégués du personnel UNAC sont à votre écoute dans nos permanences ou au 01 48 64 49 29.

[.../...]

pour lire la suite :

<http://www.unac.asso.fr/mon-unac/newsletter/newsletter-unac-n-1114-du-dimanche-4-octobre-2009,1775.php>

Avitaillement en carburant avec les PNC à bord mais sans les PNT dans le cockpit

Nous avons constaté que l'habitude était prise de conduire, tant à CDG que dans les différentes escales du réseau, **des avitaillements sans PNT au poste alors que les PNC sont présents à bord.**

Cette façon de procéder, n'est pas visée au MSS 06.90.00 et l'absence de PNT au poste ne permet pas à ces derniers de mettre en œuvre les dispositions qui doivent être prises

dans cette configuration.

Par ailleurs, nous pouvons légitimement penser qu'en l'absence de PNT au poste, toutes informations d'alerte depuis la piste concernant un écoulement de carburant ou un début d'incendie, via la permanence au casque, ne trouveront aucune réponse ou suite.

Nous avons le sentiment que la Compagnie cherche à simplifier les procédures afin de les rendre moins contraignantes en oubliant le danger au profit d'un meilleur « timing ».

Il est temps de remettre la sécurité au centre des préoccupations d'AIR FRANCE.

Nous avons saisi l'Inspection du Travail de cette question et nous avons demandé officiellement à la Direction de ne plus procéder à l'avitaillement en carburant quand l'équipage technique n'est pas à bord, conformément aux procédures du MSS.

en savoir plus...

<http://www.unac.asso.fr/mon-unac/depeches/avitaillement-sans-pnt-a-bord,1122.php>

**Pour recevoir nos informations en format numérique directement par mail,
inscrivez-vous à la newsletter de l'UNAC
<http://www.unac.asso.fr/>**